

## L'APR Gesipol 2023 – La 7<sup>e</sup> édition en bref...

### Objectif

Soutien financier à la recherche et au développement afin d'améliorer les connaissances, de développer des techniques nouvelles et existantes ou de nouveaux outils pour permettre de mieux lutter contre les pollutions tout en facilitant la reconversion des espaces dégradés.

### A qui s'adresse l'appel ?

Equipe de recherche, entreprise ou bureau d'études intervenant dans le domaine des sites pollués, maître d'ouvrage ou collectivité territoriale ou locale en prise avec des problématiques de gestion de sites pollués.

AXE 1	AXE 2	AXE 3	AXE 4
<p><b>Améliorer les modalités de dimensionnement et pilotage des traitements et d'évaluation des performances</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>*outils de monitoring</li> <li>*bilans de masse et de flux</li> <li>*cinétiques des processus</li> <li>*modélisation à différentes échelles</li> </ul>	<p><b>Innover et améliorer les techniques de traitement appliquées aux sols et eaux souterraines</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>*polluants peu traités ou peu considérés</li> <li>*matrices complexes</li> <li>*amélioration des performances</li> </ul>	<p><b>Optimiser et évaluer les solutions techniques de requalification écologique des sols dégradés</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>*renaturation</li> <li>*génie pédologique</li> </ul>	<p><b>Mobiliser les friches au service de la transition écologique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>*indicateurs / caractérisation des friches</li> <li>*aide aux choix des usages futurs</li> <li>*dimensions sociétales et économiques de l'évaluation des services écosystémiques</li> </ul>

### Projets éligibles

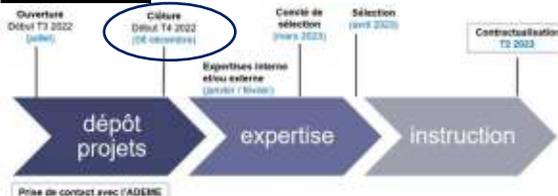
- portent en priorité des recherches à visée opérationnelle, permettant d'améliorer les pratiques SSP
- collaboratifs (un ou plusieurs partenaires du secteur public ou privé)
- couvrent un ou plusieurs axes de l'appel
- s'engagent pour une publication scientifique dans une archive ouverte
- aides demandées inférieures à 400 000 € par projet.

### Modalités financières

Les dépenses éligibles constituent la part des dépenses prévues et indispensables à la réalisation du projet, hors salaires de la Fonction Publique. Taux d'aide ADEME maximum : 25 à 100 % des dépenses éligibles principalement versés sous forme de subvention.  
Les dossiers seront instruits sur la base des règles générales de l'ADEME et dans la limite des crédits disponibles.

### Calendrier

clôture le 8 décembre 2022



### Plus d'infos et contact

Présentation détaillée de l'appel à projets et dossier de candidature à télécharger sur <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20220719/recherche-gestion-integree-sites-pollues-gesipol>

Contact avant dépôt : référents thématiques et [apr.gesipol@ademe.fr](mailto:apr.gesipol@ademe.fr)